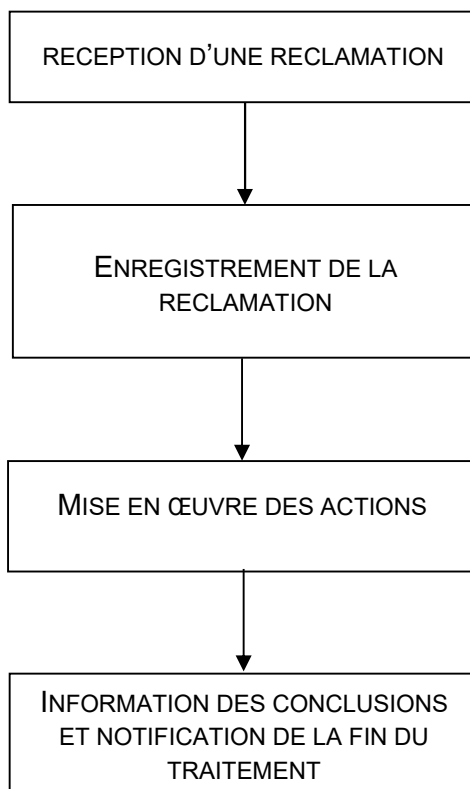


Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, le CT2M a mis en place un processus de traitement des réclamations afin de prendre en compte les éventuelles insatisfactions de toute partie intéressée (client, fournisseurs, organisme financeur, ...).

Pour porter réclamation, vous pouvez nous contacter par mail ([ct2m@ct2m.fr](mailto:ct2m@ct2m.fr)) ou utiliser le formulaire disponible sur notre site internet dans la section « écoute client » ([www.ct2m.fr](http://www.ct2m.fr)).

Le processus de traitement mis en œuvre est le suivant :



*Quel que soit le mode d'expression de votre insatisfaction, votre réclamation sera enregistrée.*

*Un accusé réception vous sera envoyé.*

*Vous serez informé de l'avancement des actions et nous répondrons à toutes vos questions pendant le traitement.*

*Les conclusions seront approuvées par une personne indépendante et vous seront transmises.*

Nous vous remercions pour votre collaboration à notre démarche d'amélioration continue.